

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											45/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	3	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à DILLON Valérie, ANGLADE Jordane à CATALA Fabien, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le matériel de la cantine scolaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certains matériels du restaurant scolaire doivent être impérativement changés.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Demande de subvention – Plan de financement

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Armoire froide négative	1 800.00 €	2 160.00 €
Ouvre-boîte professionnel	979.09 €	1 174.91 €
TOTAL DEVIS MATÉRIEL	2779.09 €	3 334.91 €
<i>Conseil Départemental</i>	<i>694.77 €</i>	<i>- 694.77 €</i>
Reste à la charge de la Commune		2 640.14 €

Elle demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'achat de matériel pour le restaurant scolaire,
- **Approuve** le plan de financement, tel que présenté par Madame le Maire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire
Nicole QUILLIEN
Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2015
Application agréée E-legalite.com